



# Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle

Siège social :  
3, rue des Noës  
72700 SPAY

Téléphone : 02 43 84 67 23

Télécopie : 02 43 50 35 90

Courriel : [contact@siderm.org](mailto:contact@siderm.org)

Site internet : [www.siderm.org](http://www.siderm.org)

Réunion du jeudi 28 novembre 2019

## **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

OBJET : Examen du prix de l'eau 2020

LIEU : Siège du SIDERM

3 rue des Noës 72700 Spay

☞ ☞

## **COMPTE RENDU**

☞ ☞

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf, à dix heures trente, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. Le président, Joël GEORGES en a assuré la présidence et l'animation.

### **Présents :**

#### ***Pour le SIDERM :***

- ✓ Monsieur GEORGES Joël ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel ;
- ✓ Monsieur ALLAIS Serge ;

#### ***Assistaient également :***

- ✓ Monsieur BRIHI Samir ;
- ✓ Madame BERTHELOT Mandy ;
- ✓ Madame LALLIER Claire ;
- ✓ Madame LEROUX Jennifer.

#### ***Pour UFC-Que Choisir :***

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain.

### **Excusés :**

- ✗ Monsieur LAMBERT Gérard ;
- ✗ Monsieur ROUSSEAU Dominique ;
- ✗ Les Services de l'ARS ;
- ✗ Les Services de la D.D.T.

*Monsieur Joël GEORGES* ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à *Monsieur Alain ANDRÉ*. Il s'enquiert de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera *Monsieur Lionel HUBERT*.

## 1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2019**

---

*Monsieur Joël GEORGES* demande s'il y a des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

## 2) **PRIX DE VENTE DE L'EAU - TARIFS 2020**

---

*Monsieur Joël GEORGES* présente les tarifs de l'eau proposés pour 2020.

*Monsieur Alain ANDRÉ* fait remarquer que les petits consommateurs seront plus directement impactés que les autres à cause de la plus forte augmentation de l'abonnement.

*Monsieur Joël GEORGES* explique que lors de la dernière réunion de Bureau Syndical, un membre s'est opposé à cette augmentation et a défendu les petits consommateurs mais en regardant la moyenne des Syndicats, il s'est aperçu que le SIDERM entre dans cette moyenne avec cette augmentation.

*Monsieur Alain ANDRÉ* ne conteste pas l'augmentation globale de 2 % mais conteste la plus forte augmentation de la part fixe. Il aurait préféré qu'elle soit augmentée un peu tous les ans.

*Monsieur Joël GEORGES* demande quel coût représente l'augmentation du prix de l'abonnement par an.

*Monsieur Samir BRIHI* répond « 4,50 € de plus par an ». Il précise qu'il s'agit de restructurer le prix de l'eau et que le prix de l'abonnement n'est augmenté que de temps en temps. Il ajoute que de plus en plus de services sont demandés au SIDERM, il est donc nécessaire d'augmenter la part fixe.

*Monsieur Alain ANDRÉ* indique qu'il ne conteste pas l'augmentation mais sa répartition. Se rappelant qu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2019, il est d'accord pour la hausse globale de 2 % pour 2020. Cependant, il fait remarquer que les autres Syndicats doivent avoir autant de charges fixes que le SIDERM.

*Monsieur Joël GEORGES* répond que « non », certains Syndicats ont moins de charges fixes.

*Monsieur Alain ANDRÉ* évoque le fait qu'il faudrait arrêter de dire aux abonnés d'économiser l'eau si par ailleurs ce sont les charges fixes qu'on leur augmente.

*Monsieur Joël GEORGES* explique à *Monsieur Alain ANDRÉ* qu'il a fait part aux membres du SIDERM de sa proposition de gratuité des premiers mètres cubes pour que ceux qui économisent l'eau paient réellement moins.

*Monsieur Alain ANDRÉ* trouve la proposition remarquable et pense aussi que les premiers mètres cubes devraient être moins chers et les autres plus chers. Les gros consommateurs payeraient plus chers et les abonnés alors économiseraient.

*Monsieur Samir BRIHI* précise que techniquement cela peut-être possible mais il faudrait demander le quotient familial aux abonnés.

**Monsieur Alain ANDRÉ** demande au SIDERM de se donner les moyens de le faire.

**Madame Mandy BERTHELOT** explique que tout est possible mais avec la perspective sur 10 ans, on ne peut pas savoir où le SIDERM va aller. Elle est d'accord que les petits consommateurs subissent moins l'augmentation mais les familles nombreuses seront impactées car ils consomment plus.

**Monsieur Joël GEORGES** pense que l'on peut travailler comme les communes avec le quotient familial mais cela demanderait beaucoup de travail.

**Monsieur Alain ANDRÉ** répond qu'effectivement, cela engendre plus de travail mais si le SIDERM veut le faire, il y arrivera et il y aura une réelle économie d'eau. L'eau, il faut l'économiser mais pour cela il faut trouver des systèmes incitateurs.

**Monsieur Samir BRIHI** constate que les services de l'Etat ont de plus en plus d'exigences mais il faut aussi en avoir les moyens.

**Monsieur Alain ANDRÉ** se réjouit de ce discours et ajoute que, si le SIDERM retenait l'idée de faire évoluer les tarifs dans ce sens, il en serait très heureux. Il faut engager la procédure dans un premier temps et la faire évoluer.

**Monsieur Samir BRIHI** s'interroge sur la répercussion des mètres cubes perdus si, annuellement, les 10 premiers mètres cubes étaient gratuits.

**Monsieur Alain ANDRÉ** indique qu'il faut des tarifs qui aident à économiser l'eau.

**Monsieur Joël GEORGES** est d'accord et pense qu'il faudra voir cela de plus près pour l'année prochaine.

**Monsieur Samir BRIHI** précise que les gros consommateurs non domestiques seront plus impactés dans un premier temps.

**Monsieur Serge ALLAIS** est d'accord, les petits consommateurs devraient être moins impactés pour inciter les abonnés à l'économie.

**Monsieur Alain ANDRÉ** demande à y réfléchir pour amorcer un tarif préférentiel.

**Monsieur Serge ALLAIS** rejoint **Monsieur Alain ANDRÉ** sur sa proposition et pense que l'on augmente souvent le prix de l'eau par facilité.

**Monsieur Alain ANDRÉ** rappelle que l'UFC-Que Choisir est là pour défendre tous les consommateurs en étant raisonnable pour tous.

**Monsieur Joël GEORGES** assure qu'il y est sensible et mettra en avant le compte rendu d'aujourd'hui lors du prochain Bureau Syndical.

**Monsieur Alain ANDRÉ** ajoute que l'essentiel est que cela avance.

**Monsieur Joël GEORGES**, ainsi que Messieurs Hubert et Allais prennent acte de l'accord de l'UFC pour l'augmentation proposée. Monsieur Joël George annonce que la prochaine réunion de la CCSPL pour la modification du règlement de service aura lieu le 30 janvier 2020 et sera sa dernière participation.

La séance est levée à 12 heures.